

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue à la salle communautaire lundi le 13 janvier 2025 à 19 h 00.

Sont présents : Line Beauregard, conseillère ; Marilyn Dagenais, conseiller; Nathalie Dupont, conseillère; Jessica Cloutier, conseillère; Steve Martin conseiller, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Richard Forget.

Est également présent : M. Benoit Charbonneau, Directeur général et greffier-trésorier.

Est absente : Marie-Josée Leroux, conseillère.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue et déclare la séance ouverte à 19 h .

2025.01.001

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 13 JANVIER 2025

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Jessica Cloutier

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

ORDRE DU JOUR

Ouverture de la séance

1. Adoption de l'ordre du jour du 13 janvier 2025
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 décembre 2024
3. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 décembre 2024 (18h45)
4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 décembre 2024 (19h00) de l'adoption et des prévisions budgétaires 2025 et du programme triennal des dépenses en immobilisations 2025-2026-2027
5. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 décembre 2024 (19h30) de l'adoption du projet de règlement 253-2024 décrétant l'imposition des taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'année 2025
6. Certificat de disponibilité de crédit pour les dépenses prévues au budget 2025
7. Adoption de la liste sélective des déboursés
8. Autorisation de payer la différence du prix de l'inscription aux citoyens de Lantier pour différents services sportifs
9. Compensation pour utilisation de fonds de terre
10. Autorisation pour éliminer les débits
11. Autorisation de rembourser les dépenses encourues pour l'année 2025
12. Prix pour la location de la salle communautaire
13. Traitement pour les membres du CCU
14. Vente au plus offrant pour la souffleuse pour VTT 54" Honda 22 forces
15. Approbation du règlement d'emprunt 111 décrétant un emprunt et une dépense de 15 530 000\$ pour la démolition des bâtiments existants, la décontamination du terrain, la construction, ainsi que la fourniture du mobilier et des équipements pour la nouvelle caserne incendie
16. Acceptation de l'intégration de la municipalité de Val-des-Lacs à la Régie incendie des Monts
17. Certificat relatif à la demande de participation à un référendum (Second projet de résolution 2024.11.236 (PPCMOI 2024-031)
18. Demande de dérogation mineure 2024-012

19. Demande de dérogation mineure 2024-013
20. Adoption du règlement 253-2024 décrétant l'imposition des taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'année 2025
21. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 254-2024
22. Adoption du projet de règlement 254-2024 visant à combattre les plantes envahissantes dans les plans d'eau de Lantier afin de modifier la tarification des vignettes.
23. Désignation de M. Benoit Charbonneau directeur général comme représentant autorisé de la Municipalité
24. Procuration donnée à M. Benoit Charbonneau et à M. Sylvain Bazinet auprès de la SAAQ
25. Proclamation de la journée nationale de promotion de la santé mentale positive
Période de questions
26. Levée de la séance ordinaire du conseil

2025.01.002 2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 DÉCEMBRE 2024

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 décembre 2024;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Steve Martin

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 décembre 2024.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2025.01.003 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 DÉCEMBRE 2024 (18H45)

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 décembre 2024 (18h45);

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Line Beauregard

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 décembre 2024.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2025.01.004 4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 DÉCEMBRE 2024 (19H00) DE L'ADOPTION ET DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2025 ET DU PROGRAMME TRIENNAL DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS 2025-2026-2027

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 décembre 2024;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Jessica Cloutier

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 décembre 2024

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2025.01.005 5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 DÉCEMBRE 2024 (19H30) DE L'ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 253-2024 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXATION ET DE TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2025

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 décembre 2024-adoption du projet de règlement 253-2024 décrétant l'imposition des taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'année 2025

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nathalie Dupont

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 décembre 2024.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2025.01.006

6. CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT POUR LES DÉPENSES PRÉVUES AU BUDGET 2025

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marilyn Dagenais

ET RÉSOLU d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier ou la directrice générale et greffière-trésorière adjointe à effectuer les écritures comptables pour les dépenses prévues au budget 2025 et d'autoriser les paiements des engagements de l'année 2025.

Je, soussigné Benoit Charbonneau directeur général et greffier-trésorier, certifie qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires tels qu'adoptés dans les prévisions budgétaires de l'année 2025 par le conseil de la Municipalité de Lantier le 19 décembre 2024.

Signé ce 13 janvier 2025 _____

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2025.01.007

7. ADOPTION DE LA LISTE SÉLECTIVE DES DÉBOURSÉS

ATTENDU QUE le conseil prend en compte la liste des comptes payés faite conformément aux engagements de crédits pris en vertu de la résolution 2025.01.007 et aux dépenses autorisées en vertu de la délégation directeur général et secrétaire-trésorier;

NOM DU FOURNISSEUR	CHÈQUE	MONTANT
FRANCE FORTIN	3380	385.00 \$
DENISE L'HEUREUX	3381	420.00 \$
BRIAN WISEMAN	3382	315.00 \$
MANON GAGNÉ	3383	315.00 \$
HAROLD STOTLAND	3384	280.00 \$
NORMAND BLONDIN	3385	175.00 \$
FRANCINE LEDUC	3386	35.00 \$
PARC RÉGIONAL SAINTE-AGATHE-DES-MONTS	3387	536.29 \$
CAROLE PELLETIER	3388	100.00 \$
MARK LACHOVSKY	3389	125.00 \$
SERGE FORTIN	3390	75.00 \$
PETITE CAISSE	3391	285.80 \$
SPCA LAURENTIDES-LABELLE	3392	355.00 \$
ÉCO VISION SANTÉ INC	3393	574.88 \$
██████████	3394	1 026.00 \$
██████████	3395	1 043.98 \$
██████████	3396	396.83 \$
██████████	3397	1 205.47 \$

██████████	3398	303.51 \$
██████████	3399	1 142.43 \$
████████████████████	3400	541.19 \$
██████████	3401	84.25 \$
BRIAN WISEMAN	3402	689.85 \$
██████████	3403	72.94 \$
CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE LAURENTIDES	3404	35.96 \$
████████████████████	3405	72.94 \$
██████████	3406	134.25 \$
ASSOCIATION TRAVAUX PUBLICS DU QUÉBEC	3407	172.46 \$
██████████	3408	105.00 \$
POSTES CANADA	3409	1 774.64 \$
FONDS DES PENSIONS ALIMENTAIRES	3410	660.95 \$
COOP CHIFFON MAGIQUE	3411	129.70 \$
PREMIUM TECH ELECTRIQUE INC.	3412	1 395.51 \$
SNP SECURITE ENR	3413	820.35 \$
CAMPUS PRIMAIRE MONT-TREMBLANT	3414	143.00 \$
REVENU QUÉBEC	3415	115.29 \$
LE GROUPE ACCISST INC	3416	1 669.90 \$
ADT CANADA INC	3417	179.36 \$
ALLIANCE FORD	3418	196.81 \$
CALTHA CONSEILS INC	3419	3 679.20 \$
DH ÉCLAIRAGE INC.	3420	2 664.66 \$
PILON & MÉNARD, HUISSIERS DE JUSTICE	3421	109.36 \$
FQM ASSURANCES INC.	3422	51 243.08 \$
GREENSHIELD SANTÉ	3423	134.52 \$
BUDGET PROPANE	3424	674.47 \$
CREIGHTON ROCK DRILL LIMITED	3425	2 746.20 \$
HÉLÈNE DOYON URBANISTE - CONSEIL	3426	1 375.39 \$
MARCHÉ M. BOUCHARD	3427	51.26 \$
INNOV PROMOTIONS	3428	655.13 \$
JLD-LAGUE	3429	54.01 \$
LAURENTIDES TÉLÉCOMMUNICATIONS	3430	1 060.65 \$
MÉDIALO INC.	3431	976.14 \$
LES MOTEURS ÉLECTRIQUES STE-AGATHE INC.	3432	1 138.26 \$
MRC DES LAURENTIDES	3433	2 429.43 \$
PÉTROLE PAGÉ	3434	6 733.22 \$
LINDE CANADA INC.	3435	188.34 \$
LIBRAIRIE RENAUD-BRAY INC.	3436	49.98 \$
SERVICES PSANSREGRET	3437	29.44 \$
THIBAUT MARINE INC.	3438	16.07 \$
PARTSCITY	3439	1 319.16 \$
UAP INC.	3440	64.36 \$
9172-6976 QUÉBEC INC	3441	932.94 \$
BMR	3442	3 641.02 \$

CAMÉLÉON PUBLI DESIGN	3443	5 042.52 \$
LETTREGE MARTIN COULOMBE	3444	183.96 \$
LORTIE ET MARTIN LTEE	3445	610.14 \$
YVON MARINIER INC.	3446	587.88 \$
SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTO DU QC	3447	101.20 \$
	Total	106 581.53

PRÉLÈVEMENTS BANCAIRES MENSUELS
BMO

Salaires municipaux incluant remb. de dépenses	83 844.48 \$
Services de téléphonie	554.18 \$
Hydro-Québec	1 504.88 \$
Fonds de pension - AON - Novembre	9 100.39 \$
Fonds de pension - Desjardins - Décembre	1 107.00 \$
DAS Provincial - Novembre	20 088.65 \$
Remises salariales fédérales - Novembre	8 008.24 \$
DAS Provincial - Décembre	26 917.69 \$
Remises salariales fédérales - Décembre	12 084.93 \$
Annie Gareau - Entretien ménager - Décembre	875.00 \$
Harnois	168.00 \$
Agence Hurtubise - Décembre	74.06 \$
BMO Groupe Financier - Carte de crédit	29.88 \$
Frais bancaires Interac - Décembre	61.16 \$
Crédit-Bail (Freight 6-roues 2020-2025) - Décembre	2 755.96 \$
Crédit-Bail (Chargeuse/Rétrocaveuse 2022-2027) - Décembre	4 783.84 \$
Crédit-Bail (Équipement neige 2020-2025) - Décembre	2 010.70 \$
Crédit-Bail (Pelle Hydraulique 2021-2026) - Décembre	4 005.46 \$
	Total
	177 974.50 \$

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Steve Martin

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer et d'autoriser leur paiement.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2025.01.008

8. AUTORISATION DE PAYER LA DIFFÉRENCE DU PRIX DE L'INSCRIPTION AUX CITOYENS DE LANTIER POUR DIFFÉRENTS SERVICES SPORTIFS

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Jessica Cloutier

ET RÉSOLU d'autoriser de payer la différence du prix de l'inscription aux citoyens de Lantier pour les services de loisirs, de sports et de culture (excluant tous les services déjà offerts à la municipalité) au tarif (incluant les taxes) des résidents de Sainte-Agathe-des-Monts pour l'année 2025 avec pièces justificatives.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2025.01.009

9. COMPENSATION POUR UTILISATION DE FONDS DE TERRE

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nathalie Dupont

ET RÉSOLU de donner une compensation pour l'utilisation de fonds de terre (sentiers pour sports de plein air) valeur du terrain en taxes municipales qui représente la compensation pour l'année 2025 par période automatiquement renouvelable annuellement et de nommer M. Benoit Charbonneau, directeur général comme représentant autorisé à signer ladite compensation.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2025.01.010

10. AUTORISATION POUR ÉLIMINER LES DÉBITS

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Line Beauregard

ET RÉSOLU d'autoriser l'élimination des débits de 3\$ et moins pour l'année 2024

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2025.01.011

11. AUTORISATION DE REMBOURSER LES DÉPENSES ENCOURUES POUR L'ANNÉE 2025

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marilyn Dagenais

ET RÉSOLU de rembourser les dépenses des élus et des employés pour l'année 2025 dans le cadre de leur fonction. Toutes les pièces justificatives doivent être fournies et le taux au kilométrage est fixé à 0.61\$.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2025.01.012

12. PRIX POUR LA LOCATION DE LA SALLE COMMUNAUTAIRE

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Line Beauregard

ET RÉSOLU de fixer les prix de la location de la salle communautaire pour l'année 2025 et d'autoriser Roxanne Boyer ou Marie-Chantale St-Antoine ou Benoit Charbonneau ou Pierrette Cyr à signer l'entente de location :

CLIENTÈLE :

- (1) Regroupement familial
- (2) Regroupement à but lucratif
- (3) Org. à but non lucratif (loc.)
- (4) Org. à but non lucratif (ext.)

TARIFICATION « SALLE COMMUNAUTAIRE »:

- (1) Résident Location 100.00\$
- (2) Non-résident : Location 200.00\$
- (3) Org.non-lucratif local : Location 00.00\$
- (4) Org.non-lucr. extérieur : Location 50.00\$

De plus, un montant de 100\$ pour l'entretien ménager est exigé. Ce montant sera remboursé au locateur à condition que le ménage soit fait à la satisfaction de la Municipalité.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2025.01.013

13. TRAITEMENT POUR LES MEMBRES DU CCU

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Jessica Cloutier

ET RÉSOLU que les membres du Comité de Consultation en Urbanisme de la municipalité de Lantier recevront une allocation de présence fixée à quarante dollars (40.00\$) par rencontre pour l'année 2025, sauf pour le membre qui est conseiller municipal.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2025.01.014

14. VENTE AU PLUS OFFRANT POUR LA SOUFFLEUSE POUR VTT 54" HONDA 22 FORCES

Soumissionnaire	Offre	TPS	TVQ	Total
M. Steve Martin	260.93\$	13.05\$	26.03\$	300.01\$
M. Denis Aubé	652.31\$	35.62\$	65.07\$	750.00\$

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marilyn Dagenais

ET RÉSOLU que l'adjudicataire est M Denis Aubé au montant de 652.31\$ plus taxes, puisqu'il est le plus haut soumissionnaire pour l'achat de la souffleuse pour VTT 54" Honda 22 forces, tel que vu et sans garantie.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2025.01.015

15. APPROBATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 111 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT ET UNE DÉPENSE DE 15 530 000\$ POUR LA DÉMOLITION DES BÂTIMENTS EXISTANTS, LA DÉCONTAMINATION DU TERRAIN, LA CONSTRUCTION, AINSI QUE LA FOURNITURE DU MOBILIER ET DES ÉQUIPEMENTS POUR LA NOUVELLE CASERNE INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE le territoire de la Municipalité de Lantier est soumis à la compétence de la Régie Incendie Des Monts;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la Régie Incendie Des Monts a adopté le règlement numéro 111 décrétant un emprunt et une dépense de 15 530 000 \$ pour la démolition des bâtiments existants, la décontamination du terrain, la construction, ainsi que la fourniture du mobilier et des équipements pour la nouvelle caserne incendie;

CONSIDÉRANT QU'une copie de ce règlement a été transmise à chaque municipalité dont le territoire est soumis à la compétence de la Régie;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 468.38 de la Loi sur les cités et villes et l'article 607 du Code municipal, le conseil de chaque municipalité dont le territoire est soumis à la compétence de la Régie doit, au plus tard à la deuxième séance ordinaire qui suit la réception de la copie du règlement, approuver ou refuser celui-ci et transmettre à la Régie une copie de la résolution;

CONSIDÉRANT QUE la Régie doit transmettre au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire une copie certifiée conforme de la résolution par laquelle le conseil municipal approuve ou refuse le règlement ;

Il est proposé par la conseillère Line Beauregard

appuyé par la conseillère Nathalie Dupont

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Lantier approuve le règlement d'emprunt numéro 111 de la Régie Incendie Des Monts décrétant un emprunt et une dépense de 15 530 000 \$ pour la démolition des bâtiments existants, la décontamination du terrain, la construction, ainsi que la fourniture du mobilier et des équipements pour la nouvelle caserne incendie.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2025.01.016

16. ACCEPTATION DE L'INTÉGRATION DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-LACS À LA RÉGIE INCENDIE DES MONTS

CONSIDÉRANT QU'en vertu du décret numéro 5283 du 16 avril 2016, le gouvernement a approuvé l'entente relative à la protection contre les incendies, laquelle prévoyait la constitution de la Régie Intermunicipale des Monts (« Entente de constitution »), officialisant ainsi la création de la régie ;

CONSIDÉRANT QUE l'entente de constitution prévoit des dispositions relatives à l'adhésion de nouvelles municipalités, lesquelles exigent le consentement unanime des municipalités déjà parties à l'entente ;

CONSIDÉRANT QUE la Régie Incendie Des Monts (RIDM) a pour mission d'assurer des services de sécurité incendie efficaces, adaptés aux besoins des municipalités membres, dans une optique d'optimisation des ressources ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Lacs a exprimé son intention d'intégrer la RIDM afin de bénéficier des services incendie et des ressources partagées de la Régie ;

CONSIDÉRANT QUE l'intégration de Val-des-Lacs renforcera la coopération intermunicipale en matière de sécurité incendie, tout en améliorant l'efficacité des opérations et en optimisant l'utilisation des ressources matérielles et financières ;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Steve Martin

appuyé par la conseillère Line Beauregard

1. **QUE** la municipalité de la Municipalité de Lantier accepte l'intégration de la Municipalité de Val-des-Lacs à la Régie Incendie Des Monts, conformément aux modalités prévues dans l'Entente de constitution ;
2. **QUE** la Municipalité de Val-des-Lacs s'engage à respecter les obligations financières, administratives et opérationnelles établies par la RIDM, conformément aux dispositions de l'Entente de constitution ;
3. **QUE** le Maire, M. Richard Forget et le Directeur général, M. Benoit Charbonneau soient autorisés à signer tous les documents nécessaires à la formalisation de cette intégration au nom de la Municipalité de Lantier;
4. **QU'**une copie de la présente résolution soit transmise à la Régie Incendie Des Monts ainsi qu'à la Municipalité de Val-des-Lacs pour les suites appropriées.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2025.01.017

17. CERTIFICAT RELATIF À LA DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM (SECOND PROJET DE RÉOLUTION 2024.11.236 (PPCMOI 2024-031))

Je, Benoit Charbonneau directeur général et greffier-trésorier pour la municipalité de Lantier certifie :

QU'un avis a été publié le 18 décembre 2024 concernant la possibilité de faire une demande de participation à un référendum;

QUE les demandes ont été reçues jusqu'au 13 janvier 2025;

QUE le nombre de demandes de participation à un référendum est de 0;

Je déclare

QUE le second projet de résolution 2024. 11.236 du PPCMOI projet 2024-031 est réputé avoir été approuvé par les personnes ayant droit de signer une demande de participation à un référendum;

En foi de quoi, j'ai signé à Lantier, ce 13e jour du mois d'avril de l'an 2025.

2025.01.018

18. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2024-012

Demande 2024-300 faite par M Louis Emmirick, lotissement

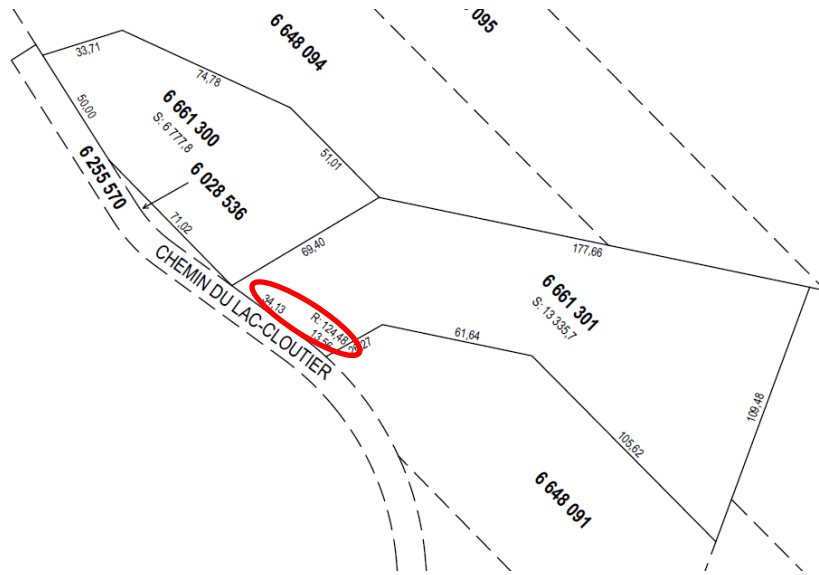
9510-5797 Québec inc.
A/s M. Louis Emmirick
Lantier, J0T 1V0
4913-36-7694-0-000-0000
Lot : 6 648 093 du Cadastre du Québec
Zone: 7V

Nature et effets

Création d'un lot (6 661 301) avec un frontage de moins de 50 mètres sur le chemin du Lac-Cloutier (article 3.2.1 du règlement de lotissement 155-2014).

Dérogation demandée

Demande de dérogation mineure de 2.31 mètres sur le frontage minimum de 50 mètres.



La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

CONSIDÉRANT les neuf points de la grille d'évaluation présentés au CCU résolution 2025.01.02

CONSIDÉRANT que le conseil municipal revoit chaque point de ladite grille et arrive au même résultat,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marilyn Dagenais

ET RÉSOLU qu'après délibération du conseil que la présente dérogation soit et est acceptée.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2025.01.019

19. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2024-013

Demande 2024-305 faite par M Serge Tremblay, lotissement

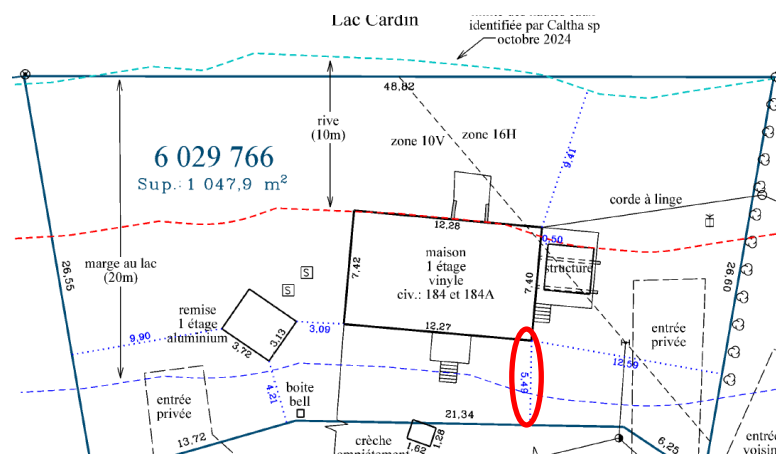
Serge Tremblay
184 chemin des Épigées
Lantier, J0T 1V0
4611-94-4397-0-000-0000
Lot : 6 029 766 du Cadastre du Québec
Zone: 10V

Nature et effets

Construction d'un bâtiment principal avec une marge de recul avant de moins de 6 mètres (article 6.2.1 du règlement de zonage 154-2014).

Dérogation demandée

Demande de dérogation mineure de 0.51 mètre dans la marge de recul avant.



La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

CONSIDÉRANT les neuf points de la grille d'évaluation présentés au CCU résolution 2025.01.03

CONSIDÉRANT que le conseil municipal revoit chaque point de ladite grille et arrive au même résultat,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Line Beauregard

ET RÉSOLU qu'après délibération du conseil que la présente dérogation soit et est acceptée.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2025.01.020

20. ADOPTION DU RÈGLEMENT 253-2024 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXATION ET DE TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2025

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Steve Martin

ET RÉSOLU d'adopter le règlement 253-2024 abrogeant le règlement 245-2023 décrétant l'imposition des taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'année 2025.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

Avis de motion

21. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 254-2024

La conseillère Line Beauregard donne avis de motion que soit adopté à une séance subséquente de ce conseil le règlement 254-2024 modifiant le règlement 169-2016 visant à combattre les plantes envahissantes dans les plans d'eau de Lantier afin de modifier la tarification des vignettes.

Dépôt du projet de règlement 254-2024 et présentation du projet de règlement 254-2024 séance tenante par la conseillère Line Beauregard.

2025.01.021

22. ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 254-2024 VISANT À COMBATTRE LES PLANTES ENVAHISSANTES DANS LES PLANS D'EAU DE LANTIER AFIN DE MODIFIER LA TARIFICATION DES VIGNETTES.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Steve Martin

ET RÉSOLU d'adopter le projet de règlement 254-2024 modifiant le règlement 169-2016 visant à combattre les plantes envahissantes dans les plans d'eau de Lantier afin de modifier la tarification des vignettes.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2025.01.022

23. DÉSIGNATION DE M. BENOIT CHARBONNEAU DIRECTEUR GÉNÉRAL COMME REPRÉSENTANT AUTORISÉ DE LA MUNICIPALITÉ

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Jessica Cloutier

ET RÉSOLU de désigner M. Benoit Charbonneau directeur général comme représentant autorisé de la Municipalité de Lantier pour les affaires courantes à moins que la situation exige une autre signature ou procédure.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2025.01.023

24. PROCURATION DONNÉE À M. BENOIT CHARBONNEAU ET À M. SYLVAIN BAZINET AUPRÈS DE LA SAAQ

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Line Beauregard

ET RÉSOLU de donner procuration à Benoit Charbonneau **Permis de conduire** [REDACTÉ] et à Sylvain Bazinet **Permis de conduire** [REDACTÉ] pour signer les documents au nom de la municipalité de Lantier auprès de la S.A.A.Q.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2025.01.024

25. PROCLAMATION DE LA JOURNÉE NATIONALE DE PROMOTION DE LA SANTÉ MENTALE POSITIVE

CONSIDÉRANT QUE le 31 mars 2022, les élu·es de l'Assemblée nationale se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la reconnaissance du 13 mars comme Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive ;

CONSIDÉRANT QUE le Mouvement Santé mentale Québec et ses organisations membres lancent en cette journée leur campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « **Se ressourcer c'est trouver sa zone de recharge** » ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette Campagne, de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population sont offerts tout au long de l'année ;

CONSIDÉRANT QUE la promotion de la santé mentale positive vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience ;

CONSIDÉRANT QU'il a été démontré que les municipalités jouent un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale positive de leurs concitoyennes et concitoyens ;

En conséquence, le conseil municipal de Lantier proclame la ***Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive*** et invite les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les organisations et institutions de sa municipalité à faire connaître les outils de la campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « **Se ressourcer c'est trouver sa zone de recharge** ».

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

PERIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions

2025.01.025

26. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par le conseiller Steve Martin

ET RÉSOLU que la présente session ordinaire du conseil soit levée à 19 h 10.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

Benoit Charbonneau
Directeur général et greffier-trésorier

Richard Forget
Maire

Je, Richard Forget, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.